

**Mairie de GATEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du**  
**23 novembre 2016**

L'an Deux Mil seize, le 23 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAITRE Jérôme, MAURON Bernard (quitte la séance à 22h), PONCET Alain et VOIRET Simon.

**ABSENTS** :

**SECRETAIRE** : Mme GONNET Marie-Claude.

### **I GRIPPE AVIAIRE**

Mme le Maire informe le conseil que la commune se trouve dans le périmètre concerné par la grippe aviaire. L'information sera donnée aux habitants par voie d'affichage.

### **II PHOTOCOPIEUR**

Le Conseil étudie deux propositions pour le changement du photocopieur de l'école. Il retient la proposition de REX-ROTARY, à savoir le transfert du photocopieur de la mairie vers l'école et la fourniture d'un nouveau photocopieur pour la mairie, les deux appareils étant en location pour la somme de 167 € HT par mois à partir de janvier 2017.

### **III ACHAT DE MATERIEL**

Le conseil décide le remplacement de la débroussailleuse et retient le devis des Ets Buchillot d'un montant de 620 € TTC.

### **IV AFFOUAGE**

Le prix du stère reste inchangé : 7,50 €

### **V CONTRAT PERSONNEL**

Le conseil décide de renouveler le contrat de travail de la secrétaire de mairie pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **VI PRIME DE FIN D'ANNEE**

Le conseil opte pour le versement d'une prime de 100 € pour le personnel communal.

## **VII TELETHON**

Le 3 décembre 2016, à 16h30, la commune accueillera les « Bielles Brevannaises ». Le conseil municipal vote une subvention de 100 €.

## **VIII REMBOURSEMENT CHAUFFAGE**

Le conseil accepte de rembourser 325,80 € à l'ancienne locataire, cette somme correspondant à l'avance des frais de chauffage pour les années 2015/2016.

## **IX APE**

L'association des parents d'élèves ayant repris ses activités, le conseil décide le versement d'une subvention de 100 €

## **X DECISION MODIFICATION DU BUDGET**

A la demande de la Perception, le conseil décide de transférer, en fonctionnement, la somme de 1100 € du compte dépenses imprévues à celui du personnel non titulaire de même qu'en investissement, un transfert de 2200 € du compte dépenses imprévues à celui de réseaux voiries (voir tableau ci-dessous).

	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	022	022	Dépenses Imprévues	-1 100,00	
	012	6413	Personnel Non titulaire		+1 100,00
INVESTISSEMENT	020	020	Dépenses Imprévues	-2 200,00	
	21	2151	Réseaux voiries		+2 200,00

## **XI ARBRE DE NOEL**

Le conseil décide l'organisation d'un arbre de Noël avec distribution de cadeaux pour les enfants de 0 à 6 ans. Les enfants de 7 à 14 ans se verront offrir une place de cinéma.

## XII COLIS AUX ANCIENS

Un colis sera distribué à chaque personne ayant atteint l'âge de 75 ans.

## XIII TAP

Le conseil accepte de modifier le nombre de séances de la Médiathèque, celui-ci passant de 10 à 11 séances.

## XIV DEGRADATION DE L'ACCOTEMENT

Un camion ayant dégradé l'accotement route de Chaussin, le conseil demande la remise en état par l'entreprise concernée.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 23 novembre 2016.

